



CONCOURS

Jour du prof de français 2020

A l'intention de tous les enseignants de français en Iran

Article 1 : Présentation du concours

À l'occasion de la deuxième édition du « Jour de prof de français » qui aura lieu le jeudi 26 novembre 2020, le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Iran et l'Association iranienne de langue et littérature française (AILLF), organisent conjointement un concours à destination des professeurs de français iraniens, en partenariat avec l'Institut de langues d'Iran (ILI) et le Centre de langue française de Téhéran (CLF).

La pandémie du Covid19 ayant imposé un certain nombre de contraintes durant ces derniers mois, les professeurs de français, tout comme leurs confrères, se sont retrouvés face à leur écran pour pouvoir rester en contact avec leurs élèves et continuer à assurer leurs cours. Loin, malgré eux, de leur classe, de leurs collègues, de leurs élèves et étudiants, ils ont expérimenté de nouvelles modalités de travail. Il a fallu s'adapter, acquérir des connaissances techniques, des compétences spécifiques, faire preuve de créativité et de patience. Mais il a aussi fallu gérer la part émotive et humaine de la situation, lutter contre la baisse de moral... Bref, autant de situations auxquelles les professeurs n'étaient pas toujours préparés mais dont chacun a cherché à s'accommoder. Nous vous invitons alors à parler de l'impact de l'enseignement virtuel sur votre vie de professeur de français et à partager avec vos collègues votre expérience personnelle des cours à distance.

Article 2 : Profil des participants

Le concours est ouvert à tous les professeurs de français en Iran : professeurs d'université, enseignants de français des établissements scolaires et des instituts de langues, ou assurant des cours particuliers de français.

Article 3 : Calendrier

- Date limite de participation : 5 novembre 2020
- Proclamation des résultats : 26 novembre 2020, lors de la clôture de la Journée du professeur de français, qui se déroulera cette année en ligne.

Article 4 : Thème et format des productions

Thème : « **Ma vie de prof loin de ma classe** »

Les participants seront invités à mettre l'accent sur l'expérience vécue depuis le début de l'épidémie : leur production sera donc une fenêtre sur le contexte d'éloignement et interrogera la question du lien (avec les élèves, les collègues, etc).

Différents médias et formats seront possibles :

- écriture de texte (environ 1000 mots)
- vidéo enregistrée sur un téléphone portable, sur une tablette... (3 à 5 mn)
- enregistrement vocal, support sonore (poème, one-man-show) (5 à 7mn)
- roman-photo ou BD (4 pages)
- arts visuels : dessin, peinture, photo, caricatures...
- autres

Article 5 : Modalités de participation

Les candidatures pourront être individuelles ou en groupe (3 personnes maximum).

Article 6 : Composition du dossier

Pour être recevables, les dossiers devront être adressés complets, respectant le délai accordé et le thème imposé.

Les pièces sont à envoyer par courriel, avant le 5 novembre 2020 à 23h59, dans l'ordre indiqué ci-après, à ailf.info@gmail.com (dropbox pour les fichiers volumineux).

Merci de préciser dans l'objet du mail : **Concours - Jour du prof de français**.

Liste des pièces :

- Votre participation (texte, vidéo, fichier audio, photo, etc.)
- La fiche d'inscription au concours
- Un scan d'une pièce d'identité
- Un CV

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Article 7 : Processus de sélection

Les organisateurs du Jour du prof de français motiveront leurs choix en fonction des critères suivants :

- Respect du thème proposé
- Qualité de la production
- Caractère original et innovant du travail

Article 8 : Prix

Le jury, composé de représentants de l'AILLF, du SCAC, de l'Institut de langues d'Iran et du CLF, se réunira vers la mi-novembre pour sélectionner les meilleures participations ; le résultat sera annoncé pendant le Jour du Prof, le 26 novembre 2020.

- Les trois lauréats gagneront une formation pédagogique en ligne offerte par le SCAC.
- Des ouvrages seront offerts pour les créations les plus originales dans chaque catégorie (texte, vidéo,..).

Les participants seront invités à lire ou présenter leurs travaux lors du Jour du prof de français (en ligne).

Après le 26 novembre, tous les travaux seront exposés sur la page Instagram de l'AILLF.

Article 9 : Autorisations

Chaque candidat certifie que sa production est originale et inédite. Les productions copiées d'internet ne seront pas acceptées et conduiront au refus de la candidature.

Les concurrents autorisent, pour une durée de 2 ans, les organisateurs du concours à utiliser leurs productions pour publication sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels (site internet et page Instagram de l'Ambassade et de l'AILLF, publication sur les réseaux sociaux, etc.). Ces utilisations ne peuvent donner lieu à aucun versement de droit d'auteur. Dans le cadre de l'application de son droit moral, le candidat peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son œuvre.

Article 10 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Toute question éventuelle sur les conditions de participation est à adresser à aillf.info@gmail.com